

DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE**N° 90/2006****du 7 juillet 2006****modifiant l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE**

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe XIII de l'accord a été modifiée par la décision du Comité mixte de l'EEE n° 67/2006 du 2 juin 2006 ⁽¹⁾.
- (2) Le règlement (CE) n° 2320/2002 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ⁽²⁾ a été intégré dans l'accord par la décision n° 61/2004 du Comité mixte de l'EEE du 26 avril 2004 ⁽³⁾, accompagné d'adaptations en vue de tenir compte de la situation spécifique de certains pays.
- (3) Le règlement (CE) n° 240/2006 de la Commission du 10 février 2006 modifiant le règlement (CE) n° 622/2003 fixant des mesures pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne ⁽⁴⁾ doit être intégré dans l'accord,

DÉCIDE:

Article premier

Le tiret suivant est ajouté au point 66i [règlement (CE) n° 622/2003 de la Commission] de l'annexe XIII de l'accord:

«— **32006 R 0240**: Règlement (CE) n° 240/2006 de la Commission du 10 février 2006 (JO L 40 du 11.2.2006, p. 3).»

Article 2

Les textes du règlement (CE) n° 240/2006 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 8 juillet 2006, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (*).

⁽¹⁾ JO L 245 du 7.9.2006, p. 18.

⁽²⁾ JO L 355 du 30.12.2002, p. 1.

⁽³⁾ JO L 277 du 26.8.2004, p. 175.

⁽⁴⁾ JO L 40 du 11.2.2006, p. 3.

(*) Obligations constitutionnelles signalées.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 7 juillet 2006.

Par le Comité mixte de l'EEE

La présidente

Oda Helen SLETNES
